

Mexico, le 4 mars 2009
Communiqué du GAC – Mexico

I. INTRODUCTION

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Mexico, du 1 au 4 mars 2009.

38 membres, 2 observateurs et un pays invité ont participé à cette conférence. 2 membres ont participé à distance.

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) tient à remercier chaleureusement l'AMIPCI du Mexique d'avoir accueilli cette conférence à Mexico et l'ICANN pour son soutien à la conférence du GAC.

II. ccTLD IDN

Le GAC salue la publication de la seconde version du Projet de mise en oeuvre pour la procédure accélérée ccTLD IDN, qui a été modifiée suite aux commentaires du public. Cependant, cette version n'aborde pas la question importante des raisons du recouvrement des coûts pour l'application de frais. Elle représente néanmoins une bonne base pour une discussion plus approfondie.

Les commentaires du GAC sur le Projet de mise en oeuvre pour la procédure accélérée ccTLD IDN, publiés avant la conférence du Caire sont joints dans l'annexe A. Le GAC réaffirme sa position en soulignant que la documentation des responsabilités et frais doit rester volontaire.

Le GAC tient à souligner que de nombreux pays et territoires montrent un intérêt et un niveau de disposition grandissants envers l'introduction des ccTLD IDN via la procédure accélérée. Le GAC espère que le développement des plans de procédure accélérée pour les ccTLD IDN et de nouvelle mise en oeuvre des gTLD aura lieu en douceur et que la décision de les lancer sera prise par le conseil d'administration lors de la conférence annuelle de 2009. En cas de retard du plan

de mise en oeuvre des nouveaux gTLD, le GAC reste convaincu que la procédure accélérée pour les ccTLD IDN n'en sera pas affectée.

Le GAC apprécie ses échanges de points de vue sur ces questions avec le ccNSO.

III. Nouveaux gTLD

Les commentaires du GAC sur le nouveau programme gTLD : Guide de candidature, publié le 24 octobre 2008, sont joints dans l'annexe B.

Même s'il reconnaît le travail considérable fourni par le personnel de l'ICANN lors de la préparation de la version 2 du Guide de candidature, le GAC regrette que la publication tardive de ce document ne lui ait pas laissé le temps de l'étudier et de fournir des commentaires sur les changements proposés. Le GAC n'aura à nouveau l'opportunité de commenter la version 2 du Guide de candidature que lors de la conférence de Sydney.

Le GAC apprécie le rendez-vous pris entre les sessions avec le personnel de l'ICANN, qui offre une vue d'ensemble des changements apportés à la version 2 du Guide de candidature suite aux commentaires du public à propos de la version initiale, étant donné la volonté du GAC de s'assurer que les recommandations fournies dans le document exposant les principes des nouveaux gTLD y ont bien été intégrées.

Le GAC apprécie ses échanges de points de vue sur ces questions avec le GNSO.

IV. Questions contractuelles entre les organisations intergouvernementales et l'ICANN

L'expérience tirée de la série de nouveaux gTLD de 2003 amène le GAC à proposer que, dans certains cas précis, lorsque le candidat est une organisation intergouvernementale liées par des obligations légales, les dispositions contractuelles standard de l'ICANN soient ajustées de façon adaptée afin de s'assurer que la loi publique internationale est entièrement respectée par les arrangements contractuels et les politiques de l'ICANN.

À cet égard, le GAC a remarqué avec inquiétude l'important retard pris lors de la négociation des contrats avec l'Union postale universelle pour le sTLD .post, et demande à l'ICANN de conclure au plus vite les négociations en se conformant aux principes énoncés ci-dessus.

V. Contribution du GAC au rapport du comité stratégique du président (PSC)

Conformément à son engagement pris au Caire, le GAC a transmis au conseil d'administration sa contribution au rapport du PSC du 19 septembre 2008 "Improving Institutional Confidence in ICANN" ("amélioration de la confiance institutionnelle en l'ICANN"). La lettre du GAC du 22 décembre 2008 est jointe à l'annexe C.

Le GAC aimerait avoir l'opportunité de discuter prochainement d'une approche commune pour la révision du rôle du GAC au sein de l'ICANN, comme cela a été souligné dans l'annexe A, article 7 de l'accord de projet conjoint entre l'ICANN et le gouvernement des États-Unis de septembre 2006.

Dans l'attente de la clarification des intentions du conseil d'administration en ce qui concerne le rapport du PSC, le "Plan d'amélioration de la confiance institutionnelle" du 27 février 2009, le GAC souhaite commenter dès à présent le rapport de Sydney.

VI. Transition d'IPv4 à IPv6

Le GAC s'est réjoui de son interaction avec le NRO, qui a confirmé l'importance de la gestion des ressources IPv4 dans l'intérêt du public et l'urgence de la nécessité de promouvoir le déploiement d'IPv6.

VII. Interaction avec le conseil d'administration

Afin de faciliter davantage la contribution du GAC à la prise de décisions de l'ICANN, le GAC propose que tous les documents devant être étudiés lors des conférences de l'ICANN soient publiés au moins 15 jours ouvrés avant la conférence. Lorsque cela ne s'avère pas possible, le GAC peut se trouver dans l'obligation de remettre la discussion à la conférence suivante.

Le GAC se réjouit que le conseil d'administration ait donné son accord pour qu'il participe de façon plus importante à la planification du calendrier des conférences à venir, à commencer par la conférence de Sydney, afin de faciliter la participation des membres de GAC aux autres événements de l'ICANN.

* * * *

Le GAC remercie chaleureusement tous ceux qui, au sein de la communauté de l'ICANN, ont apporté leur contribution au dialogue avec le GAC à Mexico.

La prochaine conférence du GAC se tiendra au cours de la conférence de l'ICANN à Sydney, en Australie.

Mexico, le 4 mars 2009